

BULLETIN DES GRAINS & FARINES

ET DU COMMERCE DE LA RÉGION LYONNAISE
PARAISANT LE DIMANCHE

Abonnements : 2 fr. 50 pour 6 mois; 5 fr. par an. — S'adresser à l'imprimerie Bourgeon, rue Saint-Paul, 36-38, Lyon.

MARCHÉ DE LYON.

Lyon, 9 juin 1883.

La période de beau temps a été coupée cette semaine par des ondées fréquentes survenues à la suite d'orage; ces pluies ont pu faire quelque bien aux grains autres que le blé; mais le blé aurait pu se passer de cette humidité, qui du reste ne peut être nuisible sérieusement qu'à la condition de persister.

Dans l'ensemble, nos renseignements parvenus de divers points nous permettent de dire que la température est aussi favorable que possible, et la satisfaction est assez générale dans la culture. Il ne faut pas cependant exagérer ce sentiment; bien des déceptions pourraient en résulter à la moisson, surtout si l'on oublie le déficit de 10 p. 100 sur nos semences.

L'épiage commence dans des conditions satisfaisantes, et les avis sur les récoltes françaises sont meilleures dans l'ensemble. Il y a du mal de fait, cela est incontestable, et les plaintes que nous recevons des différentes régions à l'endroit des clairs qui existent dans les champs et du peu de dimension de l'épi, en sont des témoignages irrécusables. Le mal pourra certainement se trouver atténué par une température favorable jusqu'à la moisson; mais le déficit provenant de ce fait et de la diminution des ensemencements reste acquis. Tous les avis sont d'ailleurs unanimes pour constater que la situation, tout en s'étant beaucoup améliorée, est encore inférieure à celle de l'an dernier à pareille époque. Le résultat final devra donc, même avec la continuation du beau temps, être au-dessous de 1882.

Seul de presque tous les marchés, le marché de Lyon se laisse peu influencer par les belles apparences de la récolte. On sent même une certaine fermeté qui est maintenue par le peu d'offres faites par la culture.

Nous cotons : Blés
du Dauphiné 1^{er} choix . . . 25,25 25,50
— ordinaire . . . 24,50 25, »
de Bresse 1^{er} choix . . . 25,50 » »
— ordinaire . . . 23, » »
du Bourbonnais . . . 25,50 26, »
de Bourgogne . . . 24, » »
Blés de Russie . . . 29 » »
Blés de Danube . . . 26,25 » »

Les 100 kil., gare Lyon ou environs.
On se fait, suivant nous, illusion sur la quantité de marchandises existant en culture. Il y a encore du blé dans les greniers, et plus qu'il n'y en avait en mai depuis quelques années, mais beaucoup de ces grains sont d'une qualité tellement défectueuse qu'ils sont impropres à la mouture. Les affaires en produits exotiques se sont limitées à quelques ventes en blé des Indes; cette sorte est très offerte depuis quelque temps.

Sur la place de Bordeaux, le marché est calme et tend plutôt à la baisse; la meunerie paraît peu sur ce marché; le disponible, sans être abondant, (il n'y a qu'une seule cargaison en rade qui portait 700 tonneaux de blé) est plus offert que demandé et s'obtient à quelques centimes au-dessous des prix pratiqués la semaine dernière.

Quant au livrable, les prix élevés demandés par les vendeurs rendent les affaires très difficiles et pour ainsi dire impossible à traiter, bien qu'ils aient encore un peu baissé leurs limites.

A Marseille, le calme pour toutes sortes de blés sans exception a encore dominé le marché pendant cette huitaine, de sorte que les affaires sont toujours sans importance; toutefois les prix sont généralement maintenus sans variation ayant une valeur à renseigner.

A Nantes, les prix se maintiennent avec peu d'affaires. On cote: les blés de pays, 19,75 à 20 les 80 k.; les roux d'hiver d'Amérique, 27 à 27,50 les 100 kil. en gare de St-Nazaire.

Au Havre, peu d'affaires et prix sans variation.

En Angleterre, le temps a exercé une influence propice à la récolte, dont l'apparence est bien meilleure; mais là aussi, il y a un déficit qui ne pourra être réparé. Les marchés de l'intérieur sont plus faibles. Sur les places de Londres et de Liverpool, les détenteurs ne veulent pas faire de nouvelles concessions.

A Londres, la demande a été nulle pour le blé disponible à la côte.

Sur les cargaisons à expédier, la baisse a fait de nouveaux progrès sur les blés des Indes et les affaires en blés roux d'hiver et de Californie étaient complètement nulles.

A Anvers, les affaires sont complètement nulles et les prix sans variation pour tous les grains.

Cologne accuse de la fermeté, Hambourg du calme et Berlin de la hausse.

Les marchés allemands sont très fermes et les affaires ont pris une grande activité, par suite d'ordres d'achats nombreux venus de l'intérieur de la Hongrie, tant en blé qu'en seigle, sur septembre et octobre.

Les places de Vienne et de Pesth clôturent en hausse d'un franc par 100 kil. de blé, sur automne.

Les nouvelles de Russie relatives à la récolte sont bonnes jusqu'à présent; les prix sont en baisse dans les ports de la mer Noire.

New-York à 1 dollar 22 cents 1/2 le bushel disponible, perd 1 cent 1/2 sur la semaine dernière (fr. 23,47 les 0/0 k. contre fr. 23,74). Le courant mois est à 1 21 1/4, contre 1 24 5/8; juillet à 1 23, contre 1 25 1/2. Le fret est descendu à 2 sch. 1/2, contre 3 sch. précédemment. Le change sur Paris est sans changement à 5 17 1/2. Marché ferme, tendance à la hausse.

Etats-Unis. — Les expéditions, pendant la semaine finissant le 4 juin, se sont élevées à 203,990 quintaux métriques, dont 15,190 pour le Continent, 65,100 pour la France et 123,690 pour l'Angleterre.

Dardanelles. — Du 22 au 28 mai, 29 navires, dont 8 vapeurs portant ensemble 205,400 quintaux métrique blé, ont passé le détroit: 2 en provenance d'Odessa, 14 de Taganrock, 1 de Nicolaïeff, 4 de Berdianska, 1 d'Ismailia, 5 d'Ibraïla, 1 de Kertch, 1 de Sébastopol. De ce nombre 20, dont 2 vapeurs, se sont déclarés pour Marseille; 4 vapeurs pour Malte, 2, dont 1 vapeur pour Gibraltar, 1 vapeur pour Constantinople, 2 voiliers pour la Grèce.

Très grandes réserves sur les farines et aucun changement à signaler.

On cote : Farines
Supérieures 48,50 49, »
Commerce 1^{res} 44,50 46, »
— rondes 39, » 41, »
Le sac de 125 kil., disponible, suivant marque, toiles comprises.

Et Farines
de boulangerie 1^{res} . . . 49, » 53, »
rondes supérieures . . . 44,50 », »
— ordinaires 41,50 », »
Le sac de 125 kil., disponible, suivant t marque, toiles comprises, au domicile de l'acheteur.

Menus grains. — Les prix se maintiennent bien sur l'avoine dont les cours sont très fermes, malgré l'influence de la température actuelle qui est cependant assez favorable aux nouvelles avoines en terre. L'orge également est assez ferme, mais donne lieu à peu d'affaires.

Le maïs subit une baisse, la demande est un peu ralentie.

Pour les autres articles nous n'avons que des changements insignifiants dans les cours à signaler.

Le son comme précédemment est toujours assez demandé.

Seigle 15,25 16, »
Orge brasserie 21, » 22, »
— mouture 17,50 18,50
Avoine 18,50 21,25
Maïs 20, » 22, »
Sarrasins 20, » 21, »
Gros son 1^{er} choix . . . 14, » 13,50
Son ordinaire 12,75 13, »
Recoupes fines 12,25 12,50
— grosses 12, » », »
Fleurages blancs . . . 17,50 », »
— bis 15,50 », »
Les 100 kilos disponibles.

En fourrages le marché de ce jour était bien approvisionné; beaucoup de foin nouveaux et quelques voitures de luzerne.

Les prix se maintiennent malgré l'abondance qui est signalée de toutes parts.

Foin de Bourgogne . . . 12,50 12,75
— de pays vieux . . . 7,25 8, »
— nouveau 7,50 8,50
Paille de froment . . . 5, » 4,75
— de seigle 4,50 5, »
— d'avoine 5, » 4,50
Luzerne vieille 9, » 8,50
Luzerne nouvelle . . . 7, » 6,50

MARCHÉ DE MARSEILLE

Marseille, 8 juin 1883.

Marché calme sans aucun changement sur les prix. Le disponible est plus abondant sans que la demande ait pris une plus grande extension.

Nous cotons :
Disponible :
Red-Winter 26,50
Sandomirka 25, »
Pologne 25, »
Irka Berdianska 25,50
Bessarabie 25, »
Bannat 23, »
Buenos-Ayres 24, » à 25, »
Tendre Azow 123 . . . 23,50
d° d° 120 22,75
Danube 20,50 à 21,50
Les 100 kil. entropôt 1^{er} coût.
Varna 21, » à 21,50
Bombay blanc 1 A . . . 26, »
d° d° cub 25, »

Kurrachée blanc 24, »
d° rouge 23, »
Berdianska dur, 130 . . . 26,50
d° d° 126 24,50
Bombay d° n° 4 25, »
d° d° n° 5 24, »
d° d° n° 6 23, »
Les 100 kilogr., entropôt 1^{er} coût.
Livvable arrivée juin.

Red-Winter 26, »
Pologne 25, »
Azogma Nicolaïeff 124 . . . 24,50
Kertch 123 23,25
Azoff tendre 123 23, »
— 120 22, »
Bulgarie 21,50
Danube 121 21, »

Désignation juin, arrivée juillet août.

Irka Azow 128/123 . . . 32,50
— Nicolaïeff 128/123 . . . 32,50
La charge, entropôt 1^{er} coût.
Redwinter 26,50
Sandomirka 25, »
Bombay blanc 1 A 25,50
Bombay blanc 1 25, »
d° bigarré 24,50
d° rouge N°1 24, »
Irka Nicolaïeff 120 . . . 24,50
Burgas 23, »
Azow tendre 123 . . . 23,25
d° d° 120 22, »
Danube 121 21, »
Varna 21, »
Bombay dur n° 4 24, »
— n° 5 23, »
— n° 6 22, »
Kurrachée blanc 23,50
— bigarré 23,25
— rouge 22, »
Les 100 kilogr. entropôt 1^{er} coût.

GRAINS GROSSIERS.

Avoine de Russie 16,75
— du Danube 17,25
Les 110 kil., 1^{er} coût.
Avoine Smyrne 17, »
d° Salonique rouge . . . 15,50
d° Samsonn 14, » à 15, »
Maïs Varna 16,50
d° de la Plata 16,50
d° Danube 16,50
d° Samsoum 16, » à 16,25
d° Cinquantini 17,50
Orge de Smyrne 16,75
Fèves d'Egypte 20, »
d° de Smyrne 21, »
Les 100 kil., 1^{er} coût.

RESULTATS D'ADJUDICATION.

Lyon, le 9 juin 1883.

Aujourd'hui, l'administration de la guerre a adjugé les fournitures suivantes:

Blé tendre : 6000 qx mét.
adjugés de 25,98 à 26,48.

Riz : 200 qx.
adjugés à 39,43.

Haricots : 200 qx.
adjugés à 31,40.

Sel : 100 qx.
adjugés à 14,54.

Foins pays : 1.500 qx mét.
adjugés de 9,09 à 9,90 à divers.

Paille de froment : 2.000 qx.
adjugés de 5,59 à 5,80, à divers.

Paille de seigle : 600 qx.
adjugés de 5,43 à 5,73.

Avoine : 5000 qx.
adjugés à 20,74.

Orge : 25 qx.
adjugés à 18,39.

CAUSERIE

Pour une fois je veux m'occuper, à cette place, d'une affaire financière que la maison Leroy et Ch. Bal se propose de colloquer au bon public. On sait que c'est à cette estimable maison que le marché est déjà redevable du *Palace museum* de New-York et du *café Anglais* de Paris, et on sera peu surpris d'apprendre qu'elle rêve de nous doter de la *Société péninsulaire maritime* qui remplacerait, en l'absorbant, l'ancienne Compagnie Valéry de Marseille.

Seulement, comme l'affaire en est encore à ses débuts et qu'il peut suffire d'en exposer les tenants et les aboutissants pour la faire rentrer dans le néant, je veux m'offrir le plaisir de dire à mes lecteurs ce que fut la Compagnie Valéry, ce qu'elle est et ce que serait la future *Péninsulaire*.

Car enfin on ne demande pas comme cela six millions à l'Épargne, sans que quelque bon diable s'en vienne fourrer son grain de sel dans le débat.

Donc, on sait que l'ancienne Compagnie Valéry fut contrainte, il y a quelques années, d'abandonner le service postal franco-algérien à la Compagnie transatlantique, devenue titulaire de ce service. A l'occasion de cette mutation, la Compagnie Valéry vendit à son heureuse rivale une certaine partie de sa flotte, mais en même temps la *Transatlantique* devenait propriétaire d'un stock important d'obligations Valéry, et très forte de sa double position de débitrice et de créditrice, elle laissa les années s'écouler sans taquiner peu ou prou sa créancière-débitrice avec laquelle il y a cependant un compte à faire. On assure même que le gage des obligations émises se détériorait chaque jour davantage, qu'un navire avait été vendu, un autre sinistré, sans que les principaux créanciers, je veux dire les obligataires, en aient été plus amplement instruits que le commun des mortels.

Toutefois passons. A quelque temps de là il fut question de trouver un adjudicataire pour le service postal entre Marseille et Ajaccio. M. Morelli, le même qui doit, si la *Péninsulaire* se fonde, en être le gérant, par deux fois fit des propositions et par deux fois fut repoussé comme n'offrant pas toutes les garanties de solvabilité exigées par le cahier des charges. Cependant il paraît que M. Morelli tenait fort à être adjudicataire d'un service particulièrement onéreux, car il revint une troisième fois à la charge, cette fois appuyé de signatures jugées suffisantes, et, faute de concurrents, il sortit victorieux de la lutte où il n'avait eu personne, que lui-même, à évincer.

Il n'en serait pas impossible de soulever le masque qui recouvre le visage des protecteurs financiers et autres de M. Morelli et je pourrais me donner le malicieux plaisir de mettre le public dans la confiance d'un gros secret, mais ce n'est pas ceci qui m'occupe, je suis sur la *Péninsulaire*, j'y veux exclusivement demeurer.

Voici M. Morelli adjudicataire avec une subvention ridicule de modicité, c'est quelque chose, mais ce n'est pas assez, il lui faut une flotte de dix bâtiments neufs, et pour construire il faut du crédit, comment faire? Déjà de tous côtés, les exigences se produisent et certaine grosse Compagnie charbonnière se lasse de n'échanger que des espérances contre ses wagons de houille. On a beau consolider une dette, ça n'est pas moins une dette qu'il faudra payer un jour ou l'autre et dans

tous les cas ce n'est pas une monnaie qu'on puisse offrir en paiement à de nouveaux créanciers.

C'est alors que M. Morelli, ou l'un de ses protecteurs masqués, émit l'idée d'ouvrir une souscription de six millions pour la construction de la flotte exigée par le cahier des charges et que le syndicat Vieil-Picart, Leroy et Ch. Bal fit insérer dans le *Petit Marseillais* du 25 mai 1883 un entrefilet révélant au public que la *Société péninsulaire* était la plus belle affaire possible et que le succès de la combinaison était si bien assuré qu'il n'y en aurait pas pour tous les demandeurs. C'était donc tout bonnement pour se donner la satisfaction d'un triomphe extravagant, que le syndicat avait décidé que la souscription resterait ouverte du 26 mai au 21 juin.

Comment se fait-il qu'avec la certitude d'un si brillant succès, ces messieurs aient songé à demander de l'argent aux Parisiens? Mystère! ou peut-être seulement désir d'éblouir la capitale.

Quoiqu'il en soit, j'estime que ce fut une imprudence, puisque me voilà mis à même de faire savoir à nos lecteurs combien il serait maladroit de confier son argent à une entreprise destinée à périr misérablement sous le poids d'un lourd passé, que ne peuvent qu'aggraver les exigences d'un cahier des charges ruineux.

Je dirai plus, je dirai que la *Société péninsulaire* est fatalement condamnée à mourir avant d'avoir fonctionné, par la raison qu'il lui faut, à peine de déchéance, avoir mis à flot ses dix bâtiments avant le mois d'octobre 1884, qu'elle n'a pas aujourd'hui le premier sou pour la mise en chantier, et que pour cela « Crédit est mort », tué par la mauvaise administration de la Compagnie Valéry.

Les réclames, déjà distribuées par les soins des lanceurs ont, il est vrai, l'audace de parler de tout l'actif de la Société, ne sonnait mot des créances que j'ai indiquées ci-dessus et elles ajoutent que les 16,000 obligations seront en outre gagées par l'annuité de 355,000 francs que le gouvernement français a bien voulu accorder à cette Compagnie de transports, mais qui ne sait que les annuités ne seront acquises que si les clauses du cahier des charges sont remplies; or, j'ai dit pourquoi ces clauses, même remplies, ne peuvent en rien être une source de bénéfices pour la Société *Péninsulaire*, ni un gage sérieux pour des obligations que priment des droits antérieurs. Quant à tout l'actif qui se composera de la flotte actuelle et de celle qu'on se propose de construire, il n'y a pas grand fond à faire sur ce qui tient la mer aujourd'hui, les navires sont des sabots vieux d'au moins un quart de siècle, et les devis acceptés par M. Morelli, pour la construction des nouveaux paquebots, seraient un tantinet sujet à révision que je n'en tomberais pas de surprise.

Néanmoins, et comme il se pourrait que quelques naïfs se laissassent prendre aux boniments des journaux que s'approprient à couvrir d'or, MM. Vieil-Picart, Leroy et Bal, je convie ceux de mes confrères qui refuseront les présents d'Artaxercès, à bien instruire leurs lecteurs de la situation réelle de l'affaire et à insister sur ce point, qu'une entreprise inspirée et dirigée par celui qui fut le mauvais génie de la Compagnie Valéry ne peut que conduire à la ruine ceux qui seraient assez fous pour lui confier le fruit de leur

épargne. Enfin si par impossible, une douzaine d'enragés, se déclaraient prêts à entrer dans l'opération projetée c'est un devoir de les engager à ne pas verser un centime, avant de s'être fait présenter le bilan de la Compagnie qui aspire à devenir leur débitrice et d'avoir contrôlé toutes les affirmations de MM. Bal et consorts, sans préjudice d'une consultation auprès d'un armateur quelconque de la ville de Marseille.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

Suite et fin

Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1883

M. le Président déclare que la feuille de présence déposée à la porte de la salle indique que le nombre des actionnaires présents est de 147 et qu'ils représentent 12,770 actions.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles 67, 68 et 69 des Statuts, exigeant que la moitié du capital social soit représenté pour que l'Assemblée extraordinaire soit valablement constituée, M. le Président déclare que, plus de la moitié des actions étant représentée, l'Assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La parole est donnée à l'un des Administrateurs pour la lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée extraordinaire

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation certaines mesures ou modifications aux statuts sociaux, qui nous ont paru de nature à devoir être accueillies favorablement par vous.

Dès que nous avons vu se produire des bénéfices mensuels, indépendamment du prix fixe de votre fermage, et dès que nous avons eu la conviction que ces bénéfices devaient s'augmenter régulièrement, nous avons eu la pensée de vous en faire profiter le plus tôt possible.

Vous n'ignorez pas que la loi qui régit les Sociétés anonymes n'autorise la distribution des dividendes que dans le cas et dans la proportion de l'excédent de l'actif sur le passif, mais comme, au contraire, la situation actuelle, résultant du bilan arrêté au 31 décembre dernier, accuse un excédent du passif de 1.756.510 fr. 20, nous nous trouvons dans la nécessité, avant toute distribution de dividende, d'accumuler dans la caisse sociale une somme égale, inutile entre nos mains et improductive d'intérêts.

Nous avons recherché s'il n'était pas possible, tout en respectant les exigences de la loi, d'arriver à une solution plus immédiate, permettant de reprendre prochainement le service des dividendes aux actions. Notre pensée constante a été d'étudier les moyens à l'aide desquels nous pourrions vous faire profiter, en raison de la situation nouvelle créée depuis le 1^{er} septembre dernier, de tous les revenus et bénéfices de participation auxquels nous avons droit.

Deux moyens nous ont semblé pouvoir donner ce résultat, et nous les soumettons à votre appréciation sans vous indiquer de préférence pour l'un ou pour l'autre.

Premier moyen. — L'article 5 des statuts fixe le capital social à 12.500.000 fr. divisé en 25.000 actions: en réduisant ce capital d'un cinquième par l'échange de cinq actions contre quatre actions nouvelles, ce qui porterait le capital nouveau à 10 millions seulement, la comptabilité trouverait dans cette réduction un crédit de 2.500.000 francs qu'elle appliquerait à concurrence de 1.756.510 fr. 20 à l'équilibre du compte de profits et pertes, et le solde pourrait être appliqué à un amortissement pro-

portionnel de tous les autres chapitres de l'actif.

Cette réduction du capital social à 10 millions, qui vous imposerait, il est vrai, l'obligation de consentir un sacrifice d'une action sur cinq, aurait pour conséquence d'équilibrer tous les comptes et de rendre immédiatement disponible le produit de vos revenus nets et de votre participation aux bénéfices, sous la seule déduction du service et amortissement des obligations et de l'acquittement des frais d'administration.

Si vous adoptiez cette mesure, il serait possible, dès le mois de septembre ou d'octobre prochain, de vous faire une première répartition sous forme de dividende, des produits de l'exercice courant.

Cependant, nous devons vous faire remarquer que cette réduction du capital social devra être soumise à la condition suspensive qu'elle ne rencontrera aucune difficulté d'exécution pouvant provenir du chef des porteurs d'obligations dont les titres font mention d'un capital social de 12,500,000 francs, qui devraient être échangés contre de nouveaux titres d'obligation indiquant le capital social nouveau de dix millions.

Tel est le premier moyen qui sera soumis à votre délibération.

Deuxième moyen. — Le deuxième moyen consiste à affecter les revenus fixes et les produits de la participation et ce, jusqu'à due concurrence, au rachat de 3,513 actions qui représentent au pair une somme égale à l'excédent du passif.

Si vous adoptez ce deuxième moyen, voici quelles pourraient en être l'économie et les conséquences.

Pour l'exercice courant, vous n'aurez pas de dividende.

Mais une fois le rachat des 3,513 actions opéré au moyen de vos bénéfices nets, le nombre de vos actions sera réduit à 21,487 et leur revenu s'augmentera en raison de cette réduction.

Les bénéfices de l'exercice courant produiront-ils une somme suffisante pour procéder au rachat de ces 3,513 actions?

Ici, Messieurs, nous nous trouvons en face d'une éventualité qui ne nous permet de rien affirmer, mais qui, dans tous les cas, ne renferme que des perspectives rassurantes.

En effet, vos actions se négocient actuellement aux environs de 120 francs. Il est évident que si elles restent à ce cours, les bénéfices de l'exercice courant permettront d'acheter le nombre d'actions voulu pour équilibrer l'actif social avec le passif, de manière à rendre disponible, pour le distribuer à titre de dividende, le revenu de l'exercice prochain.

Si, au contraire, nous ne pouvons obtenir notre équilibre social au moyen de nos bénéfices de l'année courante, c'est que le cours de vos actions se sera élevé et vous trouverez alors dans la hausse de vos titres une compensation très large au retard que vous pourriez éprouver dans la réception d'un dividende.

L'adoption du deuxième moyen aura donc pour conséquence de laisser intacte en vos mains la quantité de titres que chacun de vous possède et de ne vous imposer aucun sacrifice, si ce n'est un retard momentané dans la distribution des dividendes.

Il est bien entendu, Messieurs, que si vous donnez la préférence à ce deuxième moyen, les achats d'actions seront opérés à la Bourse, par le ministère d'agent de change, avec bordereaux indiquant les numéros des titres qui seront immédiatement frappés d'un timbre d'annulation.

Nous avons encore une autre proposition à vous faire:

Nous avons dit, dans le rapport à l'Assemblée ordinaire, que le produit des obligations couvrirait même les dettes hypothécaire de la succursale de Bordeaux, de Vic-sur-Aisne et de Montelimas.

Nous vous avons dit aussi que nous espérons, d'une manière ou d'une autre, tirer parti de la succursale de Bordeaux et de l'établissement de Piepus, c'est-à-dire les réaliser.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser, dans les formes indiquées ci-dessus, à affecter au rachat et à l'amortissement d'une nouvelle quantité d'actions, le montant des rentrées qui pourront s'effectuer du chef de ces réalisations.

Vous remarquerez que le principe de l'amortissement des actions déjà introduit dans le traité de fermage est une de nos

principales préoccupations. Nous vous confirmons que nous voyons dans la pratique de ce principe une cause assurée de l'augmentation progressive de vos revenus dans de fortes proportions.

Dans le cas où vous adopteriez la mesure relative à la réduction du capital social, nous vous demandons de modifier comme suit l'article 45 des statuts :

Ancien texte :

« L'Assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins, etc. »

Nouveau texte :

« L'Assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires propriétaires de 8 actions au moins, etc. »

En effet, cette nouvelle rédaction aura l'avantage de n'exclure des Assemblées générales aucun des actionnaires qui ont le droit d'y assister en vertu des Statuts.

L'article 47 est ainsi conçu : « Les convocations sont faites un mois avant la réunion, etc. »

Nous vous demandons, parce que nous le croyons utile, de réduire ce délai à 20 jours.

Après cette lecture, M. le président déclare la discussion ouverte.

Un actionnaire s'oppose à la réduction du capital social qui lui paraît injuste et n'offrir qu'une compensation insuffisante ; il ajoute qu'il voit de grandes difficultés pour opérer la réduction d'un cinquième sur tous les nombres qui ne sont pas des multiples de 5, et qu'enfin ce système place dans une situation défavorable les porteurs de une à quatre actions. Il voit, au contraire, un avantage plus sérieux dans la combinaison autorisant le rachat d'actions dont le principal mérite consiste à atteindre aux mêmes résultats sans imposer aucun sacrifice à personne.

M. le Président répète ce que le Conseil a dit dans son rapport, qu'il n'a pas à se prononcer en faveur de l'un ou l'autre système, et qu'il laisse aux actionnaires le soin de décider celui qui aura ses préférences ; le seul but qu'il a recherché consiste à arriver le plus rapidement possible à distribuer aux actionnaires, sous forme de dividende, les revenus et produits de la nouvelle organisation.

Un actionnaire demande quel serait le dividende de l'exercice courant, dans le cas de la réduction du capital social.

M. le Président explique que le produit total de l'exploitation pour l'année finissant le 31 octobre prochain peut être évalué à 800.000 fr. en chiffre rond ; que, sur ce produit de 800.000 francs, la part revenant à la Société générale de laiterie serait : 1° 265.000 francs, prix fixe du fermage ; 2° 60 0/10 sur les bénéfices de l'exploitation des locataires de la Société ; que ces bénéfices au 30 avril s'élevaient à 316.337 fr. 12 ; qu'on peut fixer, en faisant l'évaluation la plus modeste et la moins contestable, à 100.000 francs les bénéfices des six mois à courir jusqu'au 31 octobre prochain, et qu'enfin, on peut compter sur un produit de 80 à 100 mille francs par le mouvement des porcheries.

Soit 500.000 francs en chiffres ronds, sur lesquels 300.000 francs appartiendront à la Société générale de laiterie.

Par conséquent, le bénéfice total de la Société peut être estimé à 565.000 francs, sur lesquels il y a lieu de déduire 100.000 francs pour intérêt et amortissement d'obligations et 25.000 francs pour frais d'administration.

En résumé, le bénéfice net total de l'exercice 1883 serait, au moins, pour la Société générale de laiterie, de 440.000 francs.

Un actionnaire demande si, en estimant les bénéfices des six mois à courir à 100.000 francs, le Conseil ne fait pas une évaluation trop élevée.

M. le Président répond qu'il croit être tellement au-dessous de la vérité que le bénéfice du mois de mai seulement, en raison des conditions climatiques où l'on se trouve, et, d'après les renseignements fournis par les locataires, peut, dès à présent, être évalué à 50.000 francs, sans y comprendre le prix du fermage.

Un autre actionnaire demande la parole. Il expose qu'il a été frappé par la condition de revenu (6 0/10) et de sécurité que possèdent les obligations de la Société, dont le nombre ne pourra pas dépasser 5.830. Il regrette que la totalité de ces obligations n'ait pas été réservée de préférence aux actionnaires, et il insiste pour que celles qui restent à placer soient mises à leur disposition, de préférence à tout autre souscripteur étranger à la Société.

Le Président répond que le Conseil s'était déjà préoccupé d'établir un avantage au profit des actionnaires, mais que l'impossibilité de fixer une proportionnalité, entre les 25.000 actions et le petit nombre des obligations restantes, est la seule cause qui l'a empêché de faire une proposition à ce sujet.

Le même actionnaire demande qu'un droit de priorité pour les souscriptions d'obligations soit réservé aux actionnaires pendant le délai d'un mois.

Le Président répond qu'il sera fait droit à cette demande.

Aucun autre actionnaire n'ayant demandé la parole, M. le Président, après en avoir donné lecture, met aux voix la première résolution, ainsi conçue :

Première Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide qu'elle approuve la réduction d'un cinquième du capital social au moyen de cinq actions anciennes contre quatre actions nouvelles et, qu'en conséquence, le capital social est fixé à la somme de dix millions, représenté par vingt mille actions.

Toutefois, cette opération est soumise à la condition qu'elle sera accomplie dans le délai d'un mois, et qu'elle ne rencontrera aucune difficulté pouvant provenir du chef des porteurs d'obligations de la Société, dont les titres seront échangés contre des titres nouveaux indiquant que le capital social est fixé à la somme de dix millions.

« En conséquence, l'article 5 des Statuts est ainsi modifié : « Le fonds social est fixé à 10 millions de francs. « Il est divisé en 20.000 actions de 500 francs. »

Cette proposition, mise aux voix, est repoussée à l'unanimité moins cinq voix.

M. le Président, après en avoir donné lecture, met aux voix la deuxième résolution, ainsi conçue :

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide qu'elle autorise le Conseil d'administration à procéder, par voie d'agent de change, et au-dessous du pair, au rachat de 3.513 actions, et d'y employer, jusqu'à due concurrence, les revenus et produits de la Société générale de laiterie.

Elle autorise, en outre, le Conseil d'administration à employer au rachat d'actions, opéré de la même manière, les produits pouvant résulter de l'aliénation de l'établissement de Bordeaux et de celui de Picpus, à Paris.

Et, lorsque l'opération sera terminée, le Conseil d'administration fera la publication légale indiquant la réduction du capital social résultant du rachat d'actions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins quatre voix.

M. le Président déclare que la mo-

dification à l'article 45 portée à l'ordre du jour devient inutile, par suite du rejet de la proposition relative à la réduction du capital social, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de mettre aux voix cette modification.

M. le Président met ensuite aux voix, après en avoir donné lecture, la troisième résolution, portant modification de l'article 47 des Statuts sociaux, et est ainsi conçue :

Troisième Résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide que l'article 47 sera modifié comme suit : « Les convocations sont faites vingt jours avant la réunion... » Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

Un Scrutateur, Le Président,
G. CARIÉ, E. GAILHARD.
Un Scrutateur,
LÉON BLOT.

Communications financières

La physionomie de notre propre marché s'est bien sensiblement modifiée depuis plusieurs jours. Aux demandes des jours précédents ont succédé des offres nombreuses qui ont promptement ramené nos fonds publics en arrière.

Pour expliquer ce brusque revirement, on a parlé de l'affaire du Tonkin. L'on a en même temps répandu le bruit de la démission du ministre de la marine. Il faut de plus ajouter que, bien que la liquidation à Londres ait été assez facile, il a été nécessaire, pour faire face aux besoins de cette liquidation, de procéder à des réalisations de titres qui viennent maintenant peser sur le marché de Paris.

La réponse des primes du mois vient d'avoir lieu ; mais on peut dire que dans l'état actuel, cette réponse est déjà faite. Il est permis de prévoir que la très grande majorité des primes sera abandonnée.

Les actions du Suez ont continué d'être l'objet des mouvements les plus désordonnés. Elles ont encore une fois perdu le cours rond de 2,500 pour tomber à 2,470, après avoir fait, un instant, 2,517 50, et revenir ensuite à 2,485.

La recette du canal a produit 230,000 fr. pour la journée du 29 mai courant, contre 200,000 fr. pour celle du 29 mai de l'année dernière.

Les fluctuations ont été, du reste, beaucoup moins étendues sur les valeurs sur lesquelles la spéculation est relativement peu engagée.

Les chemins de fer français ont été en général assez lourds, mais sans affaires.

Mercredi, nos fonds d'Etat ont clôturé ainsi :

3 0/10, 79.85.
Amortissable 81.17.
5 0/10 109.10.

Banque de France, 5.405.

Crédit Foncier, toujours très demandé à 1335. Les obligations sont en vive reprise.

Crédit Lyonnais, bien tenu à 567.50.

PETITE CORRESPONDANCE

Mme de T..., à Rouen (Seine-Inférieure) — Votre pouvoir nous est arrivé trop tard pour être utilisé, cependant vous pouvez facilement vous en consoler, on n'a rien fait. Ah ! le drôle est fin, mais si fin qu'il soit, nous vous promettons de le mettre à quia.

M. P..., à Pardie (Basses-Pyrénées). — Même réponse que ci-dessus. La prochaine fois, veuillez nous envoyer vos pouvoirs immédiatement. Vous ne risquez même rien à nous les envoyer en blanc dès à présent pour la prochaine réunion. Cela évite de laisser la majorité à la disposition de celui qui a tout intérêt à composer une assemblée de fantoches.

M. V. P..., à Salies de Béarn (Basses-Pyrénées). — Reçu votre estimée du 29 mois et répondu par courrier du 31. Relisez bien attentivement notre lettre, vous vous convaincrez qu'il y a tout avantage pour vous à suivre nos conseils. Conseils d'autant plus désintéressés que ce n'est pas nous qui profitons de l'opération, n'étant pas et ne voulant pas devenir des agents d'affaires.

M. V..., à Treigneux, par Hauterives (Drôme). — En ce moment le paiement des coupons est suspendu ; avant qu'il soit longtemps, le service sera repris pour ne plus être interrompu. C'est en somme une des affaires les plus solides de notre époque.

M. C..., à Conny-sur-Therrain, par Formerie (Oise). — Nous vous adressons la même réponse que dessus avec les mêmes termes de confiance dans l'avenir de cette opération.

M. A..., à Lyon Saint-Just (Rhône) — Il est vrai que M. Baben quitte momentanément les affaires pour raison de santé. Toutefois, le paiement des coupons est ajourné. N'ayez cependant aucune crainte pour l'avenir. C'est un peu de patience à avoir, rien de plus.

M. J. C..., à Bordeaux (Gironde) — La part est en ce moment fort dépréciée à la suite de manœuvres dont la justice sera très prochainement saisie. Il n'y aurait donc pas moyen de vendre. Ce serait d'ailleurs jeter de l'argent par les fenêtres, puisque ces parts sont appelées à quadrupler de valeurs avant deux ans. Bien loin de vous engager à vendre, nous conseillerons bien plutôt un achat au cours actuel, qui assure aux porteurs la constitution d'un portefeuille hors ligne, à des prix minimes.

M. J..., à Verneuil (Eure). — Attendez un peu. Nous vous aviserons lorsqu'il sera temps.

M. G..., à Bordeaux (Gironde). — Il ne faut pas réaliser. Vous trouverez fort peu de vos titres et ils sont intrinsèquement bons. Nous voyons même sur cette valeur une hausse prochaine et importante.

COMPAGNIE PARISIENNE d'Éclairage et de Chauffage PAR LE GAZ

Le Conseil d'Administration à l'honneur d'informer MM. les obligataires de la Compagnie que les intérêts du 1^{er} semestre 1883, soit 12 fr. 50 par obligation entièrement libérée et 6 fr. 25 par obligation libérée de 250 seulement, seront payés à dater du 1^{er} juillet prochain, tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures, au siège de la Société, 6, rue Condorcet.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1^o Obligations nominatives, entièrement libérées 12 fr. 125
2^o Obligations au porteur, entièrement libérées 11 fr. 608
3^o Obligations provisoires, libérées de 250 francs 6 fr. 062

Les porteurs de 20 obligations, au moins, pourront déposer leurs titres ou leurs coupons, dès le 1^{er} juin, en échange d'un mandat de paiement à l'échéance du 2 juillet prochain.

DE PARIS EN ITALIE

Service direct et rapide en 1^{re} et 2^e classe
par le Mont-Cenis

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, organise à partir du 31 mai, pour les relations de la France avec toute l'Italie et réciproquement, un nouveau service quotidien par train express rapide, partant de Paris à sept heures du soir et permettant d'effectuer directement et sans changement de voiture en cours de route, le voyage

de Paris à Milan en 22 heures
de Paris à Rome en 36 heures

Ce train, qui desservira toutes les villes principales de l'Italie sera composé de voitures très confortables de 1^{re} et 2^e classe et d'un wagon-lits.

Il est délivré à Paris, boulevard Diderot, 20, et dans tous les bureaux de ville de la Compagnie des billets directs pour les villes de l'Italie avec enregistrement des bagages jusqu'à destination.

Chemins de fer de l'Est

Nous apprenons que dans le but de faciliter les excursions en Suisse pendant la saison d'été, la Compagnie des chemins de fer de l'Est fait délivrer à sa gare de Paris, jusqu'au 15 octobre, des billets d'aller et retour, de Paris à Bâle, valables pendant un mois (via Belfort-Delle ou via Belfort-Mulhouse).

Le prix de ces billets est de 106 fr. 05 en 1^{re} classe et de 79 fr. 35 en 2^e classe.

Le transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages est accordé comme pour les voyages ordinaires.

MARCHÉ DE PARIS.

Paris, 8 juin 1883.

FARINES. — Cette semaine les prix se sont relevés de 50 à 75 c. On cote : farines neuf-marques courant 58 à 58.25 le sac ; juillet 58.50 à 58.75 ; juillet-août 59 ; quatre derniers mois 60.75.

BLÉS. — Les affaires sont assez difficiles, les bons blés sont très rares et bien tenus, les blés de qualité secondaire sont peu recherchés aux prix de la semaine dernière. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée : blé blanc 26 à 26.50 ; blé roux 24 à 26.

Les bons blés de Montereau sont tenus de 30 à 31.50 les 120 kil.

En blés étrangers, on cote : les roux d'Amérique n° 2 à 27.50 ; les Michigan 26 à 26.50 ; les Californie n° 1 de 27 à 27.25 ; les Bombay-Club n° 1 26.50. Le tout par 100 kil. sur wagon au Havre ou Dunkerque.

SEIGLES. — Les prix sont faiblement tenus de 16 à 16.25 les 100 kil. en gare d'arrivée.

ORGES. — Affaires nulles, cours nominaux. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée : orges de la Champagne 18.50 à 19 ; du Gâtinais 18 à 18.25 ; de Beauce 18 à 18.50.

Les orges de l'Ouest sont sans affaires par suite de prix trop élevés.

AVOINES. — Les avoines exotiques sont plus offertes et la vente est plus difficile, avec une baisse de 25 à 50 c. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée à Paris : avoines 1^{er} choix 21 à 22 ; noire 1^{re} qualité 20.75 à 21 ; noires ordinaires 20.25 à 20.50 ; grises de Beauce 20 à 20.25 ; grises d'hiver du Centre 20 à 20.25.

Les avoines étrangères varient : de Suède 18.50 les 100 kil. c. f. et ass. Rouen ; les Pétersbourg 16.25 à 16.50 ; les noires de Libau 17.50 à 18 ; les blanches 16 à 16.50.

MAIS. — Peu d'offres et peu d'acheteurs, les bigarrés d'Amérique sont tenus de 16.50 à 17 les 100 kilos sur wagon au Havre ou Rouen, disponible ou livrable sur juillet.

SARRASINS. — Affaires presque nulles. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée 19 à 19.25 pour provenances de Bretagne.

ISSUES. — On constate un peu de baisse, sur les sons particulièrement. On cote les 100 kil. en gare d'arrivée pour provenances du rayon : gros son 14.75 à 15.50 ; remoulages blancs 16 à 17 ; remoulages bis 14 à 15 ; farine de seigle 24 à 26 ; drèche de grains compressée 5.50 ; liquide 75 c. l'hectolitre.

REVUE HEBDOMADAIRE

BLÉS. — La température alternativement humide et chaude a fait le plus grand bien à toutes les récoltes. La végétation est active, grâce au vent du Nord, qui tempère l'acide du soleil.

L'épiage est commencé dans le Sud et le Sud-Ouest et ne va pas tarder à se généraliser dans tous les autres rayons. Si cette phase s'effectue bien, il est possible qu'on puisse acheter un peu meilleur marché, mais on estime qu'il sera sage d'en profiter.

L'importation est faible. Elle devra augmenter beaucoup durant la prochaine quinzaine ; c'est pourquoi les prix ne se soutiennent que faiblement.

A notre marché mercredi, les affaires se sont difficilement engagées. La meunerie paraissait peu disposée à acheter et ne voulait que des qualités de choix, très rares du reste. La tendance a été plutôt lourde et les blés inférieurs, toujours abondants, ont baissé. Le commerce a dû faire également quelques concessions ; seuls, les bons blés des Indes se sont maintenus.

Blé de terme. — Nos haussiers ont paru se lasser de passer en magasin les quantités de blés, vraiment importantes, qu'on leur a livrées sur ce mois. Les reventes qu'ils ont tenté d'effectuer et leur attitude équivoque depuis quelques jours,

nous ont valu de la lourdeur, lourdeur qui a réagi sur toutes les époques. Les ordres d'achats sur les 4 de septembre sont permanents, mais on ne voudrait les remplir qu'en légère baisse.

En Angleterre, les arrivages ne se sont élevés qu'à 10 carg. Cette diminution dans les importations et la hausse d'Amérique ont provoqués aux gargaisons-flottantes une reprise de 6 den, environ, mais les acheteurs sont réservés, estimant sans doute qu'avec l'importance des stocks actuels, on pourra traiter, par la suite à meilleur compte. — Sur les marchés de l'intérieur, le ton est généralement calme avec affaires limitées aux besoins courants.

Dans les qualités indiquées plus bas, comme faisant route pour le Royaume-Uni, 679,200 hectolitres sont attendus comme devant arriver courant de la semaine prochaine.

Les quantités de blés en mer, s'élèvent aux dernières dates :

En destination de l'Angleterre à	6,133,500 hect.
En destination du Continent à	1,267,300
Ensemble pour l'Europe	7,400,800 hect.
contre la semaine précédente 7,757,400 hect.	
contre l'année dernière	7,708,200 —
Différence en moins pour cette année	307,400 hect.

Les quantités de farines en mer s'élèvent :

En destination de l'Angleterre à	364,500 quint.
En destination du Continent à	„ „ —
Total pour l'Europe	364,500 quint.
contre l'année dernière	336,000 —
Soit en plus p. celle-ci	28,500 quint.

Les exportations des États-Unis dans la semaine du 19 au 26 mai ont été :

Sur la France de	21,750 hect.
— l'Angleterre de	243,600 —
— autres ports du Continent de	87,000 —
Soit au total	352,350 hect.
contre l'année dernière	598,850 —
Soit en moins p. cette année 246,500 —	

Marchés étrangers. — Le beau temps qui est général en Europe a provoqué une amélioration sensible des récoltes. Les marchés en Belgique, en Hollande et en Autriche-Hongrie sont calmes, mais l'Allemagne et la Russie sont soutenues.

FARINES. — Le stock de farines 9 marques s'est accru durant le mois de mai de 13,200 sacs et s'élève à 153,300 sacs. Celui des farines de toutes sortes a augmenté durant la même période de 61,786 quintaux et se chiffre par 402,414 quintaux.

Les arrêts de filières pour compte d'une maison du Nord, se sont continués. Depuis trois ou quatre jours cependant, ces arrêts ont été plus lents et témoignent en réalité, une certaine lassitude. La perspective de gros mécomptes dans la composition qualitative du stock d'ici deux mois, n'est pas il est vrai, bien encourageante. Le maintien des prix de la farine sur le rapproché, a pour conséquence, des livraisons continues par nos fabricants. L'augmentation constante de notre stock

témoigne à l'évidence que la marchandise doit refluer sur Paris, puisque la meunerie de Province manque de débouchés dans ses rayons respectifs.

En principe, l'action de résistance avait sa raison d'être, mais eu égard à l'importance des stocks de blé et de farine, elle n'aurait du se produire qu'à la fin de la campagne, parcequ'alors elle aurait eu pour auxiliaire l'opinion de tout le commerce. Il semble qu'à moins de contretemps, le rapproché soit susceptible d'une dépréciation prochaine. Si elle se produit, nos amis feront bien d'en profiter pour acheter sur les 4 derniers mois, étant acquis les probabilités d'une récolte inférieure aux États-Unis et en Europe.

VENTES DE FONDS DE COMMERCE. OPPOSITIONS.

M. Dumas, rue du Commerce, 41, a vendu son fonds d'épicerie et buvette à M. Tisserand. Récl. à M. Rey, légiste, rue de Séze, 25 (6 juin).

M. Grosjean, rue Jacquard, 18, a vendu son fonds d'épicerie-buvette à M. Germain Simond. Récl. à l'acq., rue Duguesclin, 41 (6 juin).

Le gérant : L. BOURGEON.

Imprimerie L. BOURGEON, rue St-Paul, 36-38.

CONTENTIEUX LYONNAIS 9, RUE DE LA MARTINIÈRE, LYON

AGENCE de RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX & d'AFFAIRES LITIGIEUSES Sur la France et l'étranger.

Spécialement recommandée au commerce et à l'industrie par une grande quantité de sociétés financières de France et de l'Europe.

TARIF DES RENSEIGNEMENTS		TARIF DES RECouvreMENTS	
N° 1 25 bulletins	fr. 32.50	N° 1. Sur Lyon	5 0/0
N° 2 50 id.	60 »	N° 2. Sur la France	6 0/0
N° 3 100 id.	100 »	N° 3. Sur Corse et Algérie	10 0/0
N° 4 200 id.	190 »	N° 4. Sur l'étranger	15 0/0
N° 5 500 id.	400 »	N° 5. Aux risques et périls de l'agence	50 0/0

Un seul renseignement sur la France, 2 fr.; sur l'étranger, 8 fr.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE LYON

Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce

ABRÉVIATIONS : N nominal. — M manque. — S. C. sans cours. | Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entropôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Lyon, le 8 juin 1883.

GRAINS ET FARINES	ACQUITTÉ	ACQUITTÉ	ACQUITTÉ
Blé de pays les 100 k.	24 50	25 50	
— de Russie id.	29 »	»	
— Province Daubienne id.	26 25	»	
— Bourbonnais id.	25 50	26 »	
— Bourgeois id.	24 »	25 »	
Seigle id.	15 50	16 »	
Orges de brasserie id.	21 »	22 »	
— de mouture id.	17 »	18 50	
Avoine id.	18 50	21 25	
Son id.	12 75	13 25	
Farine de commerce 1 ^{re} les 125 kil.	44 50	45 »	
— ronde id.	49 »	52 »	
— de boulangerie 1 ^{re} id.	41 50	44 50	
— ronde id.	43 »	45 »	
Fécule indigène les 100 kil.	33 50	37 »	
Riz de l'Inde id.	43 »	45 »	
Rizom du Piémont écume id.	44 »	46 »	
— glace A id.	48 »	50 »	
— glace AA id.	49 50	52 »	
Maïs id.	20 »	21 »	
Sarrasin id.	33 »	38 »	
Faricots blancs nains id.	33 »	38 »	
PÂTES ALIMENTAIRES			
Pâtes 1 ^{er} choix les 100 kil.	68 »	80 »	
— 2 ^e choix id.	62 »	70 »	
— 1 ^{re} qualité marchande id.	55 »	60 »	
GRAINES FOURRAGÈRES ET OLÉAGINEUSES			
Graines de trèfle de France, nouv. les 100 kil.	M	»	
— vieilles id.	S. C.	»	
— de Piémont, nouv. id.	S. C.	»	
— vieilles id.	S. C.	»	
— d'Amérique, nouv. id.	S. C.	»	
— de luzerne de France, nouv. id.	160 »	145 »	
— d'Italie id.	150 »	145 »	
— de colza ou navette id.	40 »	42 »	
— de sainfoin id.	33 »	38 »	
— de vesces id.	25 »	28 »	
FOURRAGES			
Foin de pays les 100 kil.	7 25	8 »	
Foin de Bourgogne id.	12 25	12 50	
Faille de froment id.	4 50	4 25	
Faille de seigle id.	4 50	4 25	
AMANDES			
Amandes de Provence, en sortes, les 100 kil.	S. C.	»	
— à la dame, du Languedoc id.	S. C.	»	
— à la princesse id.	S. C.	»	
— décortiquées id.	S. C.	»	
— décortiquées id.	S. C.	»	
— de Sicile id.	95 »	1 »	
— de Naples id.	75 »	80 »	
SUCRES			
Sucres du Nord, 1 ^{re} sorte, les 100 kil.	111 50	112 »	
— 2 ^e id.	110 50	111 »	
— 3 ^e id.	M	»	
— Marseille, 1 ^{re} id.	M	»	
— pile id.	113 »	114 »	
— Brésils de Havane 1 ^{re} id.	M	»	
— Guadeloupe id.	90 »	108 »	
— cristallisés turbinés id.	104 »	105 »	
— de glucose en pains 1 ^{re} id.	56 »	57 »	
Siroz 42 degrés id.	64 »	65 »	
CAPÉS			
Café Java de l'Inde Malabar, les 100 kil.	320 »	330 »	
— à la dame, du S. id.	365 »	375 »	
— de l'Inde id.	350 »	360 »	
— Ceylan, plantation de id.	375 »	385 »	
Rio Lave id.	355 »	365 »	
Santos id.	250 »	265 »	
Java vert id.	330 »	340 »	
Café Java jaune les 100 kil.	350 »	370 »	
— Dêmérari id.	M	»	
— Gayra gragé id.	350 »	365 »	
— non gragé id.	315 »	330 »	
— Saint-Domingue id.	280 »	290 »	
— Gonaïves id.	310 »	320 »	
— Guadeloupe habitant id.	405 »	410 »	
— bonifieur id.	420 »	435 »	
— Moka Zanzibar. Aïden id.	420 »	440 »	
— Porto-Rico id.	370 »	380 »	
— Macarabois (old) algésset de l'Inde id.	M	»	
CACAOS			
Cacao Maragnan les 100 kil.	335 »	340 »	
— Caraque id.	330 »	360 »	
— Puerto-Cabello id.	500 »	530 »	
— Gayaguil id.	320 »	325 »	
— Trinité id.	M	»	
— Martinique id.	330 »	»	
POIVRES			
Poivre lourd Alépy les 100 kil.	385 »	395 »	
— Malabar id.	M	»	
— Blanc id.	485 »	490 »	
SUIFS			
Huile de Palme les 100 kil.	97 »	107 »	
Huile de coco id.	100 »	110 »	
Suif fondu (sans fat) id.	104 »	107 »	
— oléine id.	75 »	80 »	
Glycérine blonde, 28 degrés id.	140 »	140 »	
— 30 degrés id.	180 »	180 »	
— rectifiée id.	180 »	240 »	
HUILES MINÉRALES			
Huile de pétrole l'hectolitre.	46 »	47 »	
— de schiste id.	34 »	38 »	
— Essence minérale id.	45 »	46 »	
HUILES, SAVONS, BOUGIES			
Huile d'olive sardini d'Italie, les 100 kil.	190 »	205 »	
— Bari AA id.	155 »	170 »	
— fine Sicile id.	130 »	135 »	
— commune lampante id.	105 »	110 »	
— de noix id.	170 »	180 »	
— d'arachide surfine id.	140 »	165 »	
— de sésame surfine id.	115 »	125 »	
— à brûler id.	88 »	90 »	
— de ravison épurée id.	M	»	
— de lin id.	72 »	71 »	
— de choux à bouche id.	102 »	105 »	
— de colza brute indigène id.	M	»	
— exotique id.	M	»	
— épurée indigène id.	100 »	105 »	
Savon Marseille bl. 1 ^{er} q. p. tenture id.	71 »	77 »	
— 2 ^e qualité id.	65 »	70 »	
— pulpe id.	55 »	57 »	
— bleu pâle, moyen ferme id.	55 »	58 »	
— moyen id.	M	»	
— d'oléine 1 ^{re} qualité id.	66 »	65 »	
— marbre id.	55 »	63 »	
Stearine id.	158 »	163 »	
Bougies 1 ^{re} qualité, le paquet de 500 gr. net.	85 »	88 »	
METAUX			
Cuivre en lingot Chili affiné, les 100 kil.	180 »	185 »	
— en planche rouge id.	195 »	200 »	
— jaune id.	180 »	»	
Etain Banca id.	262 50	265 »	
— Billiton id.	257 50	260 »	
Plomb doux, 1 ^{re} fusion id.	35 »	»	
— d'œuvre, tuyaux et souille id.	38 »	37 »	
Zinc tout id., 2 ^e usua id.	38 »	37 »	
— lamino en feuilles Vieille-Montagne id.	85 »	55 »	
SPRITUEUX			
Eprit 3/6 Bezières à 80 degrés, l'hectolitre	110 »	120 »	
— de Marc id.	110 »	115 »	
— Nord à 93 degrés id.	61 »	62 »	
— extra-à 25 degrés id.	63 »	64 »	
— de grains id.	70 »	80 »	
— mauvais goût id.	49 »	51 »	